

CHOIX DES MODALITES DE REGLEMENT POUR INSCRIPTION à l'OCV

- Au secrétariat de l'OCV : **régler en espèces ou en chèques**, la période d'inscription choisie, en fonction des places disponibles.

- Ou : **déposer un chèque dans la boîte aux lettres (dans un délai de 24h)** après acceptation téléphonique des places disponibles et de la somme à régler.
L'inscription **sera effective dès réception du chèque**, au delà des 24h l'inscription est annulée.

- Ou : par virement bancaire, **après accord et communication par le secrétariat de la somme à régler :**

Si vous optez pour un virement bancaire, et pour validation de l'inscription, vous devez confirmer au secrétariat, **par mail obligatoirement**, que le virement a été effectué et quel jour.

Œuvre des Colonies de Vacances

Avenue Raoul Follereau - 84300 CAVAILLON - Tél. : 04 90 78 28 52 • Fax : 04 90 78 09 26 • E-mail : ocvcavillon@wanadoo.fr • Site web : ocvcavillon.com
Siège social : Hôtel de Ville - Place Joseph Guis - B.P. 37 - 84301 - CAVAILLON Cedex - Association loi 1901 • Agrée DDJS / PMI • N°Siret 40371280500023